

Circuit du Patrimoine de Cousolre



Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

À travers ce circuit de 3.5km dans le village, découvrez le patrimoine bâti typique de l'Avesnois avec ses jolies maison de pierres bleues, ses chapelles et oratoires ainsi que le magnifique kiosque à musique sur la place.

Durée	1h 05	Difficulté	Facile
Distance	3,43 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	35 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	41 m	Commune	Cousolre (59149)
Point haut	195 m	Région	Avesnois
Point bas	153 m		



Trace n° 1746038



Description

Se garer sur le parking de la Maison du Patrimoine.

(D/A) Suivez la Route Nationale en direction du kiosque, puis de la Mairie, Place Charles de Gaulle.

Longez la mairie et poursuivez jusqu'à la Chapelle Saint-Walbert. Arrivé à la chapelle, revenez sur vos pas.

(1) Prenez la première rue à droite, Rue Saint Roch et continuez tout droit jusqu'à la Chapelle Saint-Roch.

(2) Revenez sur vos pas jusqu'à la Rue Joffroy. Virez à droite. Au Stop, prenez à droite sur la Route Nationale.

Arrêtez-vous à la Maison des Conventionnels, puis passez le pont sur la Thure. Prenez ensuite à gauche la Rue du Vieux Couvent.

Virez à droite, montez l'escalier Rue de la Montagne et allez tout droit pour arriver Place de la République à la Chapelle Notre-Dame de Guérison.

(3) Tournez à gauche dans la Rue Saint-Joseph. Au bout de la rue, poursuivez à droite dans la Rue Marius Lenglet, puis prenez la première à gauche, Rue Bréoux, pour arriver face à l'étang fédéral.

(4) Suivez la rue et, au bout de cette dernière, tournez à droite. Atteindre le pont sur la Thure et le franchir. Prenez à droite pour longer la rivière. Empruntez ensuite une passerelle en bois puis obliquez à droite pour traverser la Place du Marais.

Au bout de cette place, prenez à droite la Rue des Juifs qui mène à l'église. Continuez tout droit sur la Route Nationale pour rejoindre le point de départ **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Maison du Patrimoine / Office de Tourisme**
| N 50.245307° / E 4.1526° - alt. 164 m - km 0
- 1 Chapelle Saint-Walbert**
| N 50.245431° / E 4.15622° - alt. 168 m - km 0.26
- 2 Chapelle Saint-Roch**
| N 50.249342° / E 4.155341° - alt. 194 m - km 0.81
- 3 Chapelle Notre-Dame de Guérison**
| N 50.246766° / E 4.146039° - alt. 166 m - km 1.9
- 4 Étang fédéral - Thure (rivière) - Belgique - Affluent de le Sambre**
| N 50.242536° / E 4.144693° - alt. 160 m - km 2.56
- D/A Maison du Patrimoine / Office de Tourisme**
| N 50.245308° / E 4.152621° - alt. 164 m - km 3.43

Informations pratiques

A proximité

Visite du Musée de la Machine Parlante

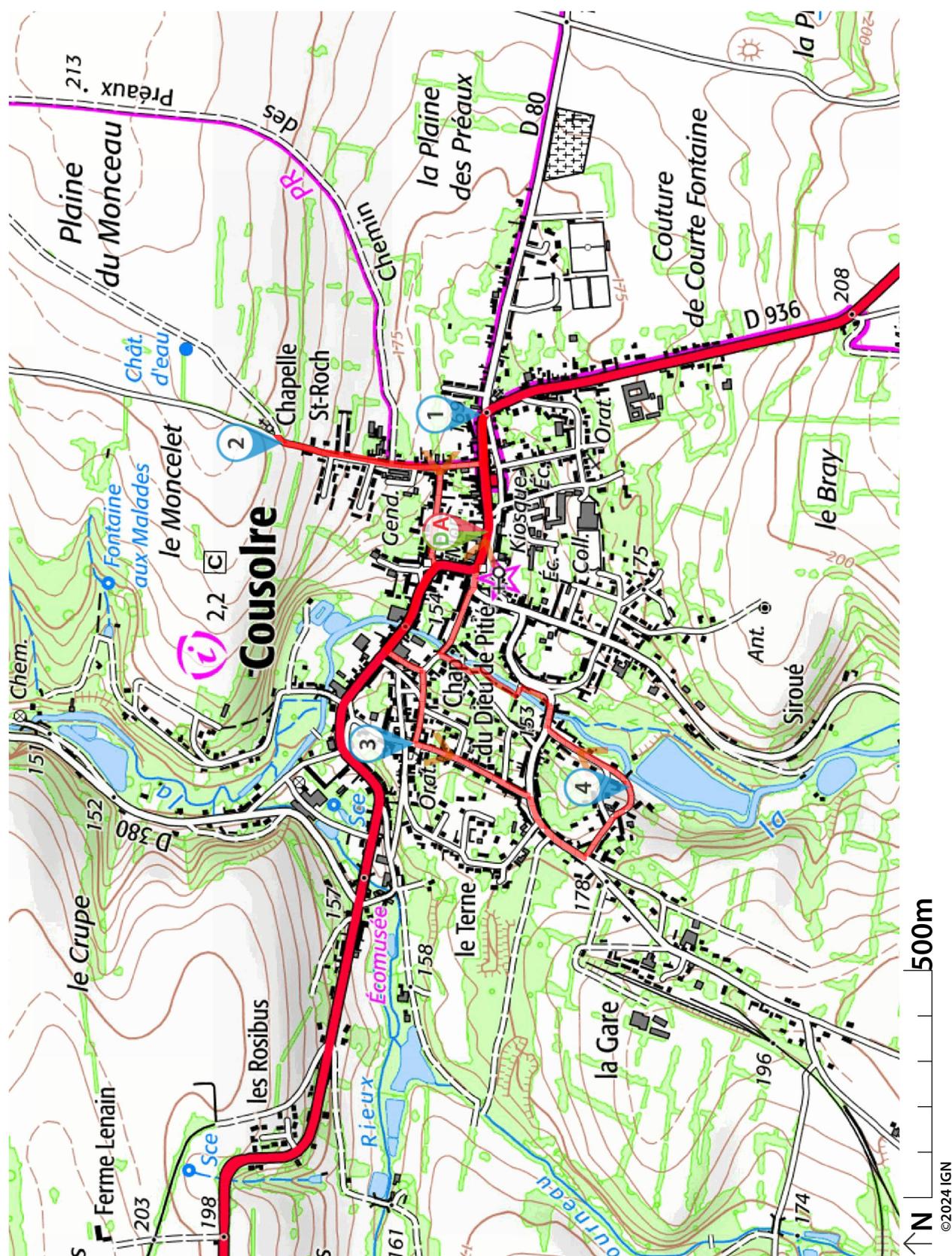
<http://www.tourisme-avesnois.com/voir-fa...>

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-du-patrimoine-de-cousolre/>

En savoir plus :

Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



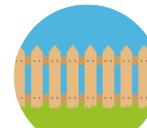
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.